

SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Marché de travaux pour
la réhabilitation du
Centre d'Art
Contemporain (CAC) « le
Creux de l'Enfer » - lot 2
avenant 1**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 09 avril 2024 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 03 avril s'est réuni salle TOURNILHAC à la Mairie, sous la présidence
de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine
MUNOZ, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-
RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN,
Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX,
Bernard DUNIAT, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE,
Sophie DELAIGUE à Hélène BOUDON,
Didier STURMA à David DEROSSIS,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Thierry BARTHELEMY à Claude GOUILLON-CHENOT,
Farida LAID à Francis ROUX

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) « LE CREUX DE L'ENFER » - LOT 2 AVENANT 1

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Commande Publique,
- **Vu** les délibérations n°28 du Conseil Municipal du 20 septembre 2023 n°24 du Conseil Municipal du 24 octobre 2023 et n°21 du 14 novembre 2023
- **Considérant** que lors de sa séance du 20 septembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du Lot 2 - Curage/Gros Œuvre à l'entreprise SORAMA pour un montant de 399 331,89 euros HT,
- **Considérant** que dans le cadre de l'exécution des travaux, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires (pose de platine de pré scellement et carottages, terrassement manuel au RDC, chape ciment dans cabinet d'exposition pour un montant de 5 451 euros HT, déplacement de gravats pour un montant de 1 280 euros HT) soit une plus-value de 6 731 euros HT.
- **Considérant** qu'il est donc nécessaire de conclure un avenant avec le titulaire du Lot n°2 – Curage/Gros œuvre (Article L.2194-1 6° et R2194-8 du Code de la commande publique).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 25 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID) :

- **Approuve** l'avenant 1 du Lot 2 – Curage/Gros œuvre avec l'entreprise SORAMA d'un montant de 6 731 euros HT portant le montant du marché à 406 062.89 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT



Le Maire,



Stéphane RODIER